



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

Département de la Drôme

-----

Arrondissement de Die

-----

Commune de

**26270 CLIOUSCLAT**

-----

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février à 20H00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 février 2025

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND

Absents : M. Jean-Louis BOREL

Absente excusée : Mme Anne-Christine WO-YEN

Procurations : Mme Sophie DURET à M. Christian PERRIER, M. Olivier MONTEUX à M. Gilbert CHAREYRON

Secrétaire de Séance : M. Jean-François CHARRY

**Délibération 250219-05 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté du Val de Drôme en Biovallée : Avis de la commune de Cliousclat sur le projet arrêté**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu qu'en application de l'article 136-111 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, depuis le 27 mars 2017, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme a été transférée de plein droit aux EPCI et notamment à la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la CCVD, en date du 26 juin 2018, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les modalités de concertation, et fixant les modalités de la collaboration entre la Communauté de communes du Val de Drôme et ses communes membres ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVD, en date du 25 février 2020, validant le diagnostic et l'état initial de l'environnement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVD, en date du 2 juillet 2024, relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 29 janvier 2025, approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi ;

Vu le dossier d'arrêt du projet de PLUi du val de Drôme en Biovallée;

CONSIDÉRANT qu'en application des modalités de collaborations avec les communes, le rôle de la conférence des maires a été renforcé et qu'entre 2019 et 2024, ont été réalisés :

- 28 commissions d'urbanisme
- 11 jours d'ateliers
- 11 Conférences des maires

CONSIDÉRANT que les modalités de concertation avec les populations prescrites ont été respectées et qu'ainsi, entre 2019 et 2024, ont été organisés :

- 17 réunions publiques
- 4 ateliers
- 1 réunion plénière de synthèse à Eurre

CONSIDÉRANT que l'ensemble des pièces composant l'arrêt du projet de PLUi a été reçu en mairie, en date du 5 février 2025 ;

CONSIDÉRANT T qu'en application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de la CCVD et qu'en application des dispositions de l'article R153-5 du code de l'urbanisme, cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la réception du projet ;

CONSIDÉRANT que cet avis sera joint au dossier de PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le président de la CCVD soumettra le PLUi arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis.

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- d'émettre **un avis favorable** sur le projet de PLUi arrêté en date du 29 janvier 2025 par le Conseil Communautaire de la CCVD.
- de transmettre la présente délibération à la CCVD pour être intégrée au dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité

Voix pour

Abstention

Voix contre

Fait et délibéré à Clionsclat, le 19 février 2025

Le secrétaire de séance,  
Jean-François CHARBY



Certifié exécutoire

Le Maire,  
Gilbert CHAREYRON

